

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

**Le 27 mars 2026, à 19 heures 30 minutes**

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent ROUSSET  
Date de convocation du Conseil municipal : 23 mars 2026

**PRESENTS** : Laurent ROUSSET, Sébastien ARNAUD, Bernard BOURGIE, Joëlle GOMEZ, Pascal HAURY, Virginie BARLET, Philippe MOUNIER, Valérie POUYET, Claude VIAL, Michel BEAL, Alain BEAL, Pascale GUILLET, Florence TEYSSIER, Elisabeth MOULIN, Thierry LEPROUST, Clotaire DOMGA KEMGNI, Stéphanie CUSSONNET, Sylvain BONNET, Coralie CHAPUIS, Céline VIALON, Morgane MOUNIER, Gérard COURBON, Yvon VALEYRE, Sandrine ARCIS, Tahar KERFA, Laurie BONNEVIALLE, Sophie NAVARRO-OTT

**EXCUSES REPRESENTES** : Pauline GRANGER par Sébastien ARNAUD, Tanguy NAIME par Bernard BOURGIE,

**EXCUSE NON REPRESENTE**

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 27
	Excusés représentés : 2	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mme Sophie NAVARRO-OTT a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2026\_DEL\_027**

**OBJET** : Création de 7 postes de Conseillers Délégués

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-2, L. 2123-24 et L. 2123-24-1,

Considérant que le conseil municipal peut décider de la création de postes de Conseillers Délégués, si tous les adjoints en poste sont titulaires d'une délégation,

Considérant qu'une enveloppe financière est allouée dans la limite du maximum des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire pour la création de 7 postes de conseillers délégués

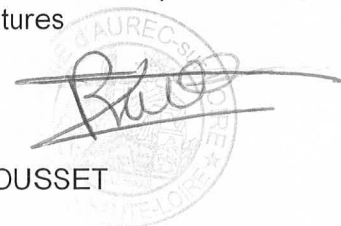
Avis favorable à l'unanimité (Pour : 23 ; Contre : 0 ; Abstentions : 6 - M. COURBON, M. VALEYRE, Mme ARCIS, M. KERFA, Mme BONNEVIALLE, Mme NAVARRO-OTT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'approuver la création sept (7) postes de conseillers délégués rémunérés dans la limite du maximum des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
À Aurec-Sur-Loire

Le Maire

Laurent ROUSSET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Laurent Rousset – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le

**03 AVR. 2026**